

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

U3 – GESTION DE LA STRUCTURE ET DU SERVICE

SESSION 2025

Durée : 3h30
Coefficient : 4

Matériel autorisé

L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.
L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collège » est autorisé.

Tout autre matériel est interdit.

Document à rendre avec la copie :

ANNEXE Apage 15

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 15 pages, numérotées de 1/15 à 15/15.

RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS

Le sujet se compose de deux missions indépendantes. Elles peuvent être traitées dans un ordre quelconque mais une étude de cas constitue un ensemble dont il faut bien s'imprégner.

NB : Bien qu'inspirées d'un cas réel, pour des raisons de confidentialité et de simplification, les données chiffrées et les mises en situation sont fictives.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session : 2025
U3 – Gestion de la structure et du service	Code : 25SPE3GE	Page : 1/15



IME LE BOSQUET

846 ancienne route d'Uzès
30 000 Nîmes

Tel : 04.66.02.11.12
@ : ime@lebosquet.fr

L'institut médico-éducatif (IME) a pour mission principale d'accueillir des enfants et des adolescents handicapés ayant une déficience intellectuelle associée parfois à d'autres troubles tels que des troubles de la personnalité, des troubles moteurs et sensoriels, et des troubles graves de la communication.

Son objectif est de fournir une éducation et une formation spécialisées adaptées aux besoins de ces jeunes, en prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques associés à leur déficience intellectuelle. Il a donc pour mission de favoriser le développement global de l'enfant, pour l'émergence et l'évolution de ses compétences, dans les dimensions éducatives, psychologiques, sociales, pédagogiques et scolaires, sportives et physiques.

L'IME Le Bosquet a obtenu l'agrément auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) pour lui permettre d'accueillir en externat, trente-cinq enfants de 3 à 14 ans.

Les enfants sont orientés par une notification MDPH (maison départementale pour les personnes handicapées) et l'IME est financé par l'Assurance maladie en fonction du coût journalier.

L'IME est organisé en trois unités d'accueil par âge et niveau de développement :

- l'unité Arc en ciel s'occupe de quatorze enfants de 3 à 10 ans ;
- l'unité des grands accueille onze enfants de 11 à 14 ans ;
- une unité transitionnelle accueille dix enfants à besoins spécifiques.

Actuellement, les enfants de plus de 14 ans sont dirigés vers d'autres structures spécialisées dans l'apprentissage de gestes et de postures plus adaptés à une vie d'adulte.

Pour accomplir ses missions, l'IME se compose actuellement de dix-sept personnes, soit :

- quatre personnes administratives ;
- treize personnes spécialisées, soit huit éducateurs spécialisés et cinq moniteurs éducateurs.

L'IME est dirigé par monsieur TAFFIN, directeur, et madame GARDÈS, directrice adjointe. Ils sont secondés par madame JEAN, chargée de la qualité et des relations institutionnelles et par vous, qui avez intégré l'IME en qualité d'assistant(e) de la direction.

Vous êtes chargé(e) de la gestion des dossiers administratifs des enfants accueillis, de la gestion des personnels de l'institut (planification de l'activité, formation, recrutement, paie, etc), de l'organisation de la logistique des manifestations de l'institut et de la coordination de l'organisation des réunions.

L'année dernière, l'ARS a lancé un appel d'offres pour ouvrir davantage de places en IME pour les enfants entre 15 et 20 ans. En effet, selon une étude réalisée par ses soins, l'offre de service n'est pas suffisante sur le bassin régional pour permettre de répondre aux besoins.

L'IME le Bosquet a répondu à l'appel d'offres et a obtenu une réponse favorable de l'ARS pour une ouverture de dix places pour un accueil d'enfants de 15 à 20 ans. Une nouvelle unité « découverte et préparation professionnelles » va donc ouvrir prochainement.

Cependant, l'autorisation d'ouverture est soumise à un cahier des charges strict de l'ARS, afin de garantir une réponse adaptée aux besoins de ces enfants. De plus, l'ARS demande explicitement que l'ouverture de la nouvelle unité soit conditionnée par la fermeture de l'unité transitionnelle. Les enfants qui en dépendent seront orientés vers l'établissement approprié le plus proche.

Pour mener à bien vos missions, vous disposez des documents suivants :

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 - Entretien avec les éducateurs spécialisés

ANNEXE 2 - Formations recherchées par madame GARDÈS

ANNEXE 3 - Informations complémentaires de prise en charge des salariés dans le cadre de la formation professionnelle

ANNEXE 4 - Fiche métier de l'éducateur technique spécialisé

ANNEXE 5 - Extrait du cahier des charges de l'ARS

ANNEXE 6 - Entretien professionnel de madame BRUNEL

ANNEXE 7 - Demande de monsieur TAFFIN

ANNEXE 8 - Informations relatives à la rémunération de monsieur HELIS

ANNEXE 9 - Grille indiciaire d'éducateur technique spécialisé de second grade et valeur du point d'indice au 01/01/24

ANNEXE A - Plan de développement des compétences – **À rendre avec la copie**

BARÈME INDICATIF

MISSION 1 40 points
MISSION 2 40 points

MISSION 1 - Ouverture de la nouvelle unité « découverte et préparation professionnelles »

Au cours de la dernière réunion sur l'organisation de l'activité de l'IME, monsieur TAFFIN vous a chargé(e) de participer à la création de cette nouvelle unité en matière de gestion des ressources humaines. Par conséquent, dès la rentrée scolaire 2025, sera mise en place la nouvelle unité de découverte et préparation professionnelles avec l'accueil de jeunes entre 15 et 20 ans. Afin d'encadrer les jeunes nouvellement accueillis, monsieur TAFFIN et madame GARDÈS ont défini, lors de cette réunion, que les deux éducateurs spécialisés initialement en charge de l'unité transitionnelle, madame BRUNEL et monsieur LOUBES, seront désormais affectés à la nouvelle unité. En réponse à leurs inquiétudes, monsieur TAFFIN et madame GARDÈS ont convenu qu'une formation sur la prise en charge, en institut, de jeunes adolescents et adultes en situation de handicap leur sera proposée.

Vous avez reçu, à la demande de madame GARDÈS, les éducateurs spécialisés pour affiner leurs besoins éventuels de formation.

À la suite de votre compte rendu d'entretien, elle vous transmet la proposition de deux formations qui lui semblent convenir. Elle précise qu'elle souhaite que la formation retenue soit rapidement mise en place.

À l'aide des annexes 1, 2 et 3 :

1.1 calculer, de manière détaillée, le coût des formations proposées ;

1.2 comparer, sous forme de tableau, les formations recensées par madame GARDÈS et conclure quant à la pertinence de la formation à retenir ;

1.3 afin de formaliser la formation proposée au personnel, compléter le plan de développement des compétences avec la formation retenue en utilisant l'annexe A.

Selon le cahier des charges imposé par l'ARS, il est nécessaire de bénéficier d'un poste d'éducateur technique spécialisé pour garantir une qualité de prise en charge des jeunes dans le cadre de la préparation professionnelle que suppose la nouvelle unité.

Le poste n'existe pas à l'IME Le Bosquet. Monsieur TAFFIN vous charge de concevoir les documents permettant de recruter le personnel qui convient.

1.4 À l'aide des annexes 4 et 5, réaliser le profil de poste type.

Madame BRUNEL, éducatrice spécialisée, titulaire du diplôme d'État, nouvellement affectée sur la nouvelle unité de découverte et préparation professionnelle des jeunes de 15 à 20 ans, vous demande un entretien. À cette occasion, elle vous précise son souhait d'intégrer la nouvelle unité en tant qu'éducatrice technique spécialisée.

**1.5 À l'aide des annexes 5 et 6, et en utilisant le profil type créé en question 1.4, vérifier la concordance de la candidature de madame BRUNEL au poste d'éducatrice technique spécialisée.
Conclure quant à la pertinence de son intégration sur ce poste.**

MISSION 2 - Recrutement et conditions salariales

Monsieur TAFFIN, au regard de vos réflexions et conclusions, décide de maintenir l'idée d'un recrutement externe d'un éducateur technique spécialisé. Il vous charge de cette activité.

2.1 À l'aide des annexes 5 et 7, réaliser l'annonce d'embauche du futur éducateur technique spécialisé.

2.2 Proposer trois moyens de diffusion de l'annonce. Justifier les propositions.

Votre travail a été bénéfique. À la suite de l'étude des différents candidats, monsieur TAFFIN et madame GARDÈS ont choisi de procéder à l'embauche de monsieur HELIS, en tant qu'éducateur technique spécialisé.

Monsieur HELIS a un entretien avec vous pour finaliser le cadre de son embauche. Il vous demande de lui fournir diverses informations notamment sur les conditions salariales.

À l'aide des annexes 8 et 9 et pour le premier mois de travail de monsieur HELIS, monsieur TAFFIN vous demande de :

2.3 calculer le montant de son salaire de base ;

2.4 calculer le montant de son salaire brut ;

2.5 calculer le montant de son salaire imposable ;

2.6 calculer le montant de son salaire net à payer.

Monsieur TAFFIN vous demande de lui préciser combien ce salarié coûtera à la structure pour son premier mois de travail afin d'intégrer la nouvelle charge dans la gestion budgétaire de l'IME.

2.7 À l'aide des annexes 8 et 9 et pour le premier mois de travail de monsieur HELIS, calculer le coût pour l'IME de sa rémunération.

ANNEXE 1 - Entretien avec les éducateurs spécialisés

Vous : Bonjour madame BRUNEL, Bonjour monsieur LOUBÈS. Bienvenue, installez-vous. Comme vous le savez, nous allons donc ouvrir une nouvelle unité dédiée aux enfants et jeunes adultes de 15 à 20 ans.

Vous étiez au préalable sur l'ancienne unité transitionnelle, par conséquent, du fait de sa suppression à l'IME, il est naturel que vous intégriez cette nouvelle unité, n'est-ce pas ?



Monsieur LOUBÈS : Oui c'est évident. Mais jusqu'à présent, on gérait des enfants relativement jeunes, maintenant vous nous demandez de prendre en charge des adolescents voire des jeunes adultes. Ce n'est pas le même public, ni la même manière de gérer surtout en instituant un cadre professionnel comme l'ARS nous demande de le faire. Personnellement j'ai peur de ne pas avoir les outils nécessaires pour faire face à certaines situations.

Vous : Oui, je comprends, on est ici pour voir quelle solution mettre en place pour ne pas que vous soyez mis en difficulté bien évidemment. Nous sommes là pour vous accompagner au mieux notamment en matière de formation à vous proposer.



Madame BRUNEL : En ce qui me concerne, je suis déjà intervenue 6 mois en ESAT¹, donc j'ai un peu de connaissance de ce public et des objectifs à atteindre. Mais c'est vrai que c'était il y a 10 ans, les méthodes de prise en charge ont peut-être évolué. Et puis, c'est important de pouvoir partager nos pratiques et de confronter nos procédures pour atteindre une prise en charge plus qualitative en s'appuyant peut être, si elle est pertinente, sur une expérience d'autres éducateurs qui sont experts.

Vous : Très bien, je fais remonter vos interrogations à monsieur TAFFIN et madame GARDÈS et je reviens vers vous.

¹ ESAT : établissement et service d'aide par le travail

ANNEXE 2 - Formations recherchées par madame GARDÈS



MAITRISER L'ENCADREMENT D'ATELIERS TECHNIQUES

- Formation pour deux éducateurs spécialisés.
- Un jour de formation à Arles sur le site d'UGECAM– 14 bis Rue de la République, 13200 Arles.
- Une journée de formation soit sept heures.
- Groupe de quinze personnes maximum, constitué de salariés de différents établissements si le groupe n'atteint pas la capacité maximum de quinze stagiaires.

Contenu de la formation :

- concevoir et maîtriser l'évaluation des aptitudes sociales et techniques des personnes en situation de handicap ;
- définir la mise en place d'ateliers techniques et préparatoires à la vie professionnelle en réponse à l'évaluation réalisée ;
- savoir mettre en œuvre l'encadrement technique des activités préprofessionnelles (ateliers de mise en pratique).

Prochaines sessions (au choix) : 3 septembre 2025 5 décembre 2025

Conditions tarifaires :

400 € par stagiaire et par jour.

Ce prix comprend les coûts liés à la mise en œuvre du stage, les coûts de gestion, les coûts pédagogiques (notamment la rémunération des formateurs).

Il ne comprend pas la restauration ainsi que les frais de déplacements des participants (à la charge de la structure).



agefiph

DÉVELOPPER LA PRISE EN CHARGE DU HANDICAP

- Formation en ligne (e-learning : sur le temps de travail).
- Nos formations sont disponibles via un espace numérique et constitué de support de cours et des travaux à réaliser en ligne (devoirs théoriques ou pratiques).
- L'accès à la formation est disponible durant un mois pour vous permettre de vous former à votre rythme.
- **Temps préconisé de formation : cinq heures.**

Vous vous formez depuis votre propre bureau sans vous déplacer.

Contenu de la formation :

- acquérir les compétences de base sur le handicap ;
- connaître les fondamentaux du handicap dans l'emploi ;
- connaître les différents types de handicap ;
- recruter des personnes en situation de handicap ;
- soutenir la création d'activités par les personnes en situation de handicap ;
- développer les compétences pédagogiques nécessaires à la mise en place d'atelier professionnel ;
- savoir détecter les besoins et les freins d'un public en situation de handicap dans le cadre d'un atelier de professionnalisation.

Tarifs : **frais administratifs quel que soit le nombre de stagiaires : 200 € ;**
 accès d'un mois au contenu de la formation par stagiaire : 400 €.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session : 2025
U3 – Gestion de la structure et du service	Code : 25SPE3GE	Page : 7/15

ANNEXE 3 - Informations complémentaires de prise en charge des salariés dans le cadre de la formation professionnelle

➔ RELATIF À LA FORMATION « MAITRISER L'ENCADREMENT D'ATELIERS TECHNIQUES » (UGECAM) :

Les déplacements :

Nom	Statut	Adresse principale	Puissance administrative	Kms aller	Frais péage aller
M ^{me} BRUNEL	Éducateur spécialisé	Milhaud	4 CV	83	2,20 €
M. LOUBES	Éducateur spécialisé	Montpellier	3 CV	39	6,90 €

Les Indemnités kilométriques :

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,529$	$(d \times 0,316) + 1\,065$	$d \times 0,370$
4 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1\,330$	$d \times 0,407$
5 CV	$d \times 0,636$	$(d \times 0,357) + 1\,395$	$d \times 0,427$
6 CV	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1\,457$	$d \times 0,447$
7 CV et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,394) + 1\,515$	$d \times 0,470$



➔ RELATIF AUX DEUX FORMATIONS :

Éléments salariaux :

Le salaire brut horaire d'un éducateur spécialisé est de **14,09 €**

Charges patronales : **44% du salaire brut**

ANNEXE 4 - Fiche métier de l'éducateur technique spécialisé

Fiche métier : Educateur technique spécialisé

Comment devenir Educateur technique spécialisé ? Retrouvez ici les missions, formations nécessaires, rémunération de cette profession.

Grâce à son expérience professionnelle ainsi qu'à ses compétences sociales, l'éducateur technique spécialisé vient en aide aux personnes en difficulté ou handicapées, pour encourager leur épanouissement personnel mais aussi leur insertion sociale via une formation professionnelle dans un domaine précis (maçonnerie, cuisine, menuiserie, mécanique, horticulture, cuisine...)

Missions du métier pour devenir éducateur technique spécialisé

Acteur social à part entière, l'éducateur technique endosse des rôles différents au contact des personnes qu'il accompagne, adultes ou enfants. Ces missions varient donc entre l'accompagnement éducatif, l'encadrement technique et la formation professionnelle. Il a différents temps d'actions qui se composent de plusieurs activités, dont voici les principales :

- Veille à accueillir les personnes en difficulté et leur famille.
- Définit les projets à mettre en place en fonction de chacun.
- Réalise des bilans d'activités.
- Assure la formation professionnelle des personnes qu'il accompagne au quotidien.
- Effectue un travail de recherche dans son domaine d'intervention.
- Adapte ses outils de travail en fonction des besoins des utilisateurs.
- Travaille de concert avec d'autres professionnels du milieu.
- Veille au développement professionnel et social des personnes dont il a la charge.

En plus de ces activités, et selon l'établissement au sein duquel il intervient, l'éducateur spécialisé peut assurer des

fonctions de gestion et prendre en charge les aspects financiers ou encore commerciaux de la structure.

Qualités requises pour devenir éducateur technique spécialisé

Pour être un bon éducateur technique spécialisé, plusieurs qualités sont nécessaires. Déjà, le savoir-faire professionnel est indispensable. En tant qu'enseignant, il se doit de maîtriser parfaitement la matière qu'il dispense aux personnes qu'il accompagne. Ses compétences ne seraient rien sans une excellente pédagogie, une bonne dose de patience et des capacités d'écoute supérieures. Enfin, psychologue, l'éducateur spécialisé sait s'adapter à toutes les situations et apporter des réponses précises aux besoins de chacun. Entre travail individuel et collectif, il sait faire la part des choses et se montrer ni trop exigeant ni pas assez, afin que son accompagnement soit complet et approprié à tous. Enfin, comme il travaille au quotidien avec des personnes en difficultés, il sait prendre du recul et faire preuve de persévérance pour que ses actions soient bénéfiques sur le long terme.

Carrière et possibilité d'évolution

Dans ce milieu, l'évolution se fait essentiellement grâce à l'expérience mais aussi au moyen de formations supérieures qui délivrent des diplômes spécifiques. Ainsi, avec les années, un éducateur technique spécialisé peut devenir responsable d'un service ou même diriger un établissement.

Salaire brut mensuel d'un débutant

1 430€

Formations nécessaires pour devenir éducateur technique spécialisé

Un seul diplôme permet de devenir éducateur technique spécialisé, le DEETS : diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé. (niveau Bac + 3).

Source : <https://solidarites.gouv.fr>

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	Session : 2025
U3 – Gestion de la structure et du service	Code : 25SPE3GE
	Page : 9/15

ANNEXE 5 - Extrait du cahier des charges de l'ARS

Ouverture d'une nouvelle unité de découverte et préparation professionnelles – Accueil des jeunes en situation de handicap de 15 à 20 ans à l'IME Le Bosquet.

(...)

L'ouverture d'une nouvelle unité permettant l'accueil de dix enfants et jeunes adultes de 15 à 20 ans est conditionnée :

- d'une part, par la suppression de l'unité transitionnelle (les enfants qui en relèvent seront pris en charge par d'autres structures adaptées aux pathologies et besoins de ces enfants) ;
- d'autre part, l'obligation pour l'IME Le Bosquet de créer une nouvelle unité de découverte et de préparation à la professionnalisation où les enfants et jeunes adultes seront accompagnés sur tous les volets de la mission initiale de l'IME et également sur la découverte du monde actif et sa préparation.

Cette nouvelle unité sera composée de deux éducateurs spécialisés ainsi qu'un éducateur technique spécialisé chargé plus spécifiquement de la coordination des actions et de l'encadrement des ateliers de professionnalisation de cette nouvelle unité. En qualité de personne ressource, il sera chargé du parcours d'insertion professionnelle des jeunes et de l'évaluation de leurs aptitudes.

L'éducateur technique spécialisé doit obligatoirement être titulaire du diplôme d'État (DE) Éducateur technique spécialisé ou titulaire du DE éducateur spécialisé s'il bénéficie alors d'une expérience réussie de cinq ans en structure relevant d'un service d'aide par le travail (ESAT).

Ses activités seront de concevoir, d'organiser et de mettre en œuvre les activités préprofessionnelles ou professionnelles adaptées aux capacités des jeunes qu'il encadre techniquement. Ses analyses et ses expériences seront communiquées en équipe. Ses qualités personnelles sont identiques à celles attendues pour les éducateurs spécialisés.

L'objectif de ce nouveau groupe (nouvelle unité de découverte et préparation professionnelle) est d'assurer de manière globale :

- l'accompagnement au développement de compétences éducatives et sociales favorisant l'insertion des enfants ;
- l'identification des besoins des enfants et définition de parcours d'accompagnement spécifique.

Puis en relation directe avec la mission de la nouvelle unité, l'objectif est de garantir :

- la préparation des enfants et jeunes adultes à leur vie d'adulte et à une éventuelle orientation vers des établissements de travail protégé (ESAT, atelier occupationnel) ou des lieux de vie ;
- la mise en place des ateliers techniques (blanchisserie, bricolage, cuisine, jardin, etc) et assurer l'encadrement technique de ces activités préprofessionnelles ;
- l'évaluation des aptitudes sociales et techniques des jeunes et identifier les besoins en formation ;
- le développement des capacités motrices et particulièrement motricité fine : séance de psychomotricité, ergothérapie, ateliers de manipulation (terre, bricolage, jardinage, création, etc) ;
- le développement de l'autonomie personnelle (mettre la table, cuisiner des choses simples, faire des courses, etc).

(...)

ANNEXE 6 - Entretien professionnel de madame BRUNEL

ENTRETIEN PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ

Les informations contenues dans ce document sont à usage interne

	COLLABORATEUR	RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN
NOM	BRUNEL	GARDÈS
Prénom	Laura	Pauline
Fonction occupée	Éducatrice spécialisée	Directrice adjointe
Établissement	IME LE BOSQUET	IME LE BOSQUET
Date d'entrée	30/09/2014	
Ancienneté	9 ans et 10 mois	
Temps de travail	Temps plein 35 H	
Nature du contrat	CDI	
Formation initiale et diplômes obtenus	DE Éducateur Spécialisé	
Date de l'entretien	02/06/2024	
Date de l'ancien entretien	27/05/2022	

CONCERNANT VOTRE POSTE ACTUEL

- Quel bilan global dressez-vous par rapport à vos objectifs émis lors du dernier entretien ?

Le bilan est très positif. J'ai développé et approfondi mes connaissances grâce aux formations réalisées et je les ai immédiatement réinvesties dans mes activités. J'ai ainsi mis en place un projet sur les troubles de la communication des enfants. Les activités proposées ont été enrichissantes pour les enfants, pour les parents, l'équipe et pour moi-même.

ACTIVITÉS PRINCIPALES & COMPÉTENCES MISES EN ŒUVRE DANS VOTRE POSTE ACTUEL		
Activités principales	Compétences mises en œuvre	Points d'amélioration
Accompagnement au développement de compétences éducatives et sociales favorisant l'insertion des enfants	Participer à la mise en œuvre des ateliers techniques	Développer la méthodologie de mise en place d'ateliers techniques et la pertinence du choix de l'atelier en lien avec les besoins
Encadrement d'une équipe	Animation/ Être personne-ressource	Renforcer mes connaissances dans l'animation des équipes
Gestion et animation de réunion	Organisation de la réunion et de son ordre du jour Réalisation de compte rendu de réunion	
Identification des besoins des enfants et définition de parcours d'accompagnement spécifique	Communiquer avec l'équipe, confronter ses analyses avec les autres membres, être à l'écoute avec bienveillance	
Encadrement des enfants : animation et gestion de l'hygiène	Capacité d'autonomie et assumer la responsabilité d'un groupe d'enfants	
Projet photos pour les parents	Accueillir et communiquer avec les parents	S'engager davantage dans la relation avec les parents

CONCERNANT LES « ACTIONS DE FORMATION »

BILAN DES ACTIONS DE FORMATION DEPUIS LE PRÉCÉDENT ENTRETIEN		
Formation(s) suivie(s) et date(s)	Dispositif utilisé (VAE, CPF, Bilan de compétences, certification, formation...)	Apport(s) de la formation
Formation aux ateliers sensoriels (janvier 2023)	Plan de développement des compétences	Réinvestissement des outils auprès des enfants

- **Comment vous sentez-vous dans cet emploi ?**

Je me sens bien dans cette unité, j'y suis depuis longtemps et je me suis bien appropriée les procédures et méthodes, cela facilite mon travail au sein de l'unité. J'aime également travailler sous la forme de projet avec les équipes ou les partenaires.

CONCERNANT VOTRE « AVENIR PROFESSIONNEL »

- **Comment envisagez-vous votre avenir/ quels emplois ou postes pourraient vous intéresser ? Pourquoi ? (Intérêts)**

J'ai entendu parler du poste d'éducateur technique lors de la dernière réunion de service. J'ai une expérience de six mois en ESAT et je suis titulaire d'un diplôme de menuiserie, que j'ai obtenu il y a longtemps. Je me sens capable de proposer des activités adaptées aux jeunes que je connais bien. Cela me permettrait de conjuguer ma passion et mon activité professionnelle.

COMMENTAIRES COLLABORATEUR	COMMENTAIRES RESPONSABLE
RAS	Le 10/06/2024 : vérifier la concordance du profil de madame Brunel avec le profil de poste type du poste d'éducateur technique
<u>Signature & date</u> 02/06/2024	<u>Signature & Date</u> 02/06/2024

ANNEXE 7 - Demande de monsieur TAFFIN



Nous allons donc recruter un éducateur technique spécialisé en externe. Il faudrait rapidement rédiger l'offre d'emploi et la publier ! Vous connaissez les missions... Que vous faut-il de plus ? Vous savez que le poste à pourvoir est un CDI, avec une période d'essai de deux mois ; je serai son supérieur hiérarchique direct. Le salaire sera en fonction de la convention collective (négociable suivant profil) et primes éventuelles. Nous recherchons une personne voulant travailler à temps complet, du lundi au vendredi inclus. Le poste est à pourvoir au 1^{er} septembre. Prévoyez un mois de procédure de recrutement.

ANNEXE 8 - Informations relatives à la rémunération de monsieur HELIS

Dans son ancien poste, monsieur HELIS était à l'échelon 7 de la grille indiciaire d'éducateur technique spécialisé de second grade.

Son contrat de travail sera mensualisé (35 heures par semaine).

Lors de son entretien d'embauche, il a fait part de sa volonté d'avoir un salaire augmenté de 5 % par rapport à son emploi précédent.

Après prise en compte des possibilités financières de la structure, un accord a été trouvé pour une augmentation de salaire de 3 %.

Une prime d'intégration de 150 € est prévue pour tout nouvel embauché dans la structure.

Compte tenu des besoins du service, monsieur HELIS est d'accord pour faire trois heures supplémentaires par semaine (tenir compte de quatre semaines complètes).

Les cotisations salariales applicables à la rémunération de monsieur HELIS représentent 25 % de son salaire brut dont :

- CSG / CRDS imposables : 2,9 %
 - CSG non imposable : 6,8 %
- } base : 98,25 % du salaire brut

Les cotisations patronales applicables à la rémunération de monsieur HELIS représentent 42 % de son salaire brut.

Le taux d'imposition déclaré à son employeur pour le calcul de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu est de 7,5 %.

ANNEXE 9 - Grille indiciaire d'éducateur technique spécialisé de second grade et valeur du point d'indice au 01/01/2024

Grille indiciaire d'éducateur technique spécialisé de second grade :

Echelon	Indice majoré
1	438
2	453
3	467
4	483
5	502
6	527
7	550
8	571
9	590
10	610
11	632

La valeur du point d'indice est de 4,92 € depuis le 1^{er} janvier 2024.

Source : www.emploi-collectivites.fr

ANNEXE A - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES – A rendre avec la copie

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Nom de la formation	Postes occupés par les stagiaires	Lieu et structure de formation	Effectifs concernés	Dates (si en présentiel)		Durée de la formation en heure, par salarié	Coûts pédagogiques	Coût hébergement, Repas, Déplacements	Rémunération des salariés (dont charges patronales)	COUT TOTAL DE L'ACTION
				DÉBUT	FIN					

